

LE MOT DU MAIRE

Chères Polincovoises, Chers Polincovois,

Comme à l'accoutumée, nous vous livrons dans ce numéro de Mai 2024, des infos sur les décisions et les projets de l'équipe municipale, mais aussi sur les temps forts et autres événements festifs.

Toutefois nous ne pouvons occulter ce que nous avons vécu cet hiver. Après les épisodes d'inondation de 2023 et début 2024, la première partie de l'année 2024 aura été consacrée à organiser la réparation des dégâts dans toutes les communes touchées dans notre Département.

Pour notre village, après être intervenu auprès de bons nombres d'assureurs récalcitrants, après avoir réussi à trouver un nouveau logement pour une polincovoise dans une extrême difficulté, après l'obtention d'un maximum de subventions pour nous aider, désormais est venu le temps de donner des perspectives pour l'avenir à court et moyen terme. Vous en trouverez quelques éléments dans les articles ci-dessous.

La nature nous a montré qu'elle était plus forte que nous et qu'il fallait arrêter de chercher à la contraindre. Le réchauffement climatique est en marche et les catastrophes se multiplient partout sur la planète.

Pour notre territoire, nous avons oublié que nous vivions sur un polder et que les watergangs, les fossés, les haies, les prairies avaient le rôle premier d'assèchement et de gestion de l'eau. De tous temps, ces ouvrages étaient entretenus uniquement dans ce seul but.

Malheureusement l'agriculture intensive, l'urbanisation non contrôlée, le développement anarchique des zones d'activité, ont concouru à une artificialisation massive d'espaces utiles lors

des inondations : fossés bouchés, haies arrachées, vie des sols agricoles détruite à coups de produits chimiques, biodiversité en grande souffrance, exutoires à la mer contrariés par le développement industriel des zones portuaires, densification trop importante des zones commerciales, constructions d'habitations sans tenir compte de la nécessité de laisser le terrain perméable voir érigées sur le lit majeur des cours d'eau, sont autant d'éléments qui accentuent le ruissellement et les conséquences des inondations.

Alors, oui, nous avons connu une énième inondation, oui, celles de novembre ont été qualifiées d'exceptionnelles, oui, 77 habitations et propriétés ont été recensées dans notre village et reprises dans l'arrêté de catastrophe naturelle, mais oui, nous subissons encore et toujours des inondations dans le futur.

Il n'y a pas de remède miracle pour empêcher la pluie de tomber !

Nous devons tous agir (habitants, collectivités, agriculteurs, industriels, acteurs de l'eau, État) pour minimiser les conséquences.

Pour autant, avec le Conseil Municipal, j'ai la volonté de continuer à avancer en maintenant nos ambitions de développement dans un cadre encore plus vertueux et respectueux de notre environnement et de notre planète.

Je compte sur tous les colibris polincovois pour faire de leur mieux !

Bonne lecture ,

T.Rouzé

BUDGET

Le 8 avril, les élus du Conseil Municipal ont validé à l'unanimité le projet de budget pour 2024 proposé par M. le Maire.

1) En section de **fonctionnement**, les dépenses sont estimées à 887 100 € contre 573 730 € en 2023.

Explications : dépenses réfection de voiries exceptionnelles suite aux inondations (voir article travaux de voiries).

Total prévu 305 000 € TTC

2) Sur le plan des **investissements**, le total des projets est estimé à 568 600 € qui seront financés avec une partie de notre épargne, par le remboursement de TVA et des subventions sollicitées pour un montant de 269 000 €.

La réalisation de ces ambitions n'amputera aucunement notre capacité à investir lors des prochains exercices.

À noter qu'en 2024, la fiscalité locale restera stable. La part communale n'a plus évolué depuis 2008.

AU FIL DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal a aussi voté à l'unanimité plusieurs délibérations concernant :

- La répartition des subventions communales aux associations et autres organismes pour un total de 10 900 € dont 2 250 € pour le Comité des fêtes et 5 000 € pour le CCAS.
- Le renouvellement du budget pour la distribution des prix aux élèves de l'école et notamment l'achat de dictionnaires.
- L'organisation du temps scolaire avec le maintien des rythmes scolaires hebdomadaires (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi).
- La validation du lancement d'une concertation publique sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (Voir article en dernière page).

TRAVAUX PRÉVUS

Voiries

Suite aux événements climatiques, nos rues ont fortement souffert et plusieurs tronçons sont à réparer.

Dans la mesure où nous avons obtenu un maximum de subventions (190 000 €), nous pourrions investir près de 250 000 € HT pour refaire les voiries suivantes :

Impasse des Zeultuns en totalité, impasse de l'Écluse en totalité également, rue du Driouque aux endroits les plus endommagés, impasse d'Halluin (2 portions), rue du Trempal pour partie.

De plus, pour améliorer l'écoulement de l'eau, des travaux sont prévus rue de Moulle pour déboucher une partie du réseau d'eaux pluviales, et rue du Driouque des travaux importants seront réalisés pour la connexion entre le fossé du chemin des Zeultuns et les 2 bras de fossés qui partent en direction du chemin des fermes.

Enfin, l'intervention de M. le Maire auprès du Président du Département a permis d'aboutir à la réalisation d'une partie de la véloroute cette année. La rue de la Rivière sera entièrement refaite par le Département entre le pont Canelle et la rue du Trempal, soit un linéaire de plus de 3 km (budget 700 000 €).

Ces travaux devraient être s'étaler de début Août à fin Septembre.

D'importantes perturbations de circulation sont à prévoir et les habitants du linéaire impactés seront invités à une réunion d'information fin Mai.

En attendant, la réfection de la berge entre le Moulin Bleu et la passerelle ainsi que régalage du banc de cailloux ont été effectués et financés par le Symvahem (25 000 €). Il reste à traiter l'entrée du Meulestroom (remplacement des planches et une protection de berge).



Cimetière

L'entretien d'un cimetière est devenu une problématique dans toutes les communes depuis que l'utilisation des herbicides a été interdite.

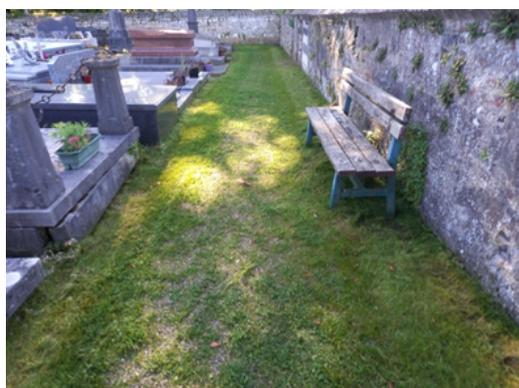
Devant les défaillances des familles de défunts, qui, nous le rappelons, doivent entretenir les abords des tombes, sauf à créer une brigade de citoyens volontaires ou à sous-traiter à une société, des villages comme le nôtre n'ont pas la capacité financière pour consacrer des moyens humains dédiés à ce type d'espace de manière régulière.

Aussi, les élus municipaux ont validé l'engazonnement des principales allées du cimetière. Ces travaux seront effectués en 2 phases :

- un test sur 240 m² avant l'été,
- et la partie principale sur 700 m² en septembre.

Une information spécifique sera publiée via nos canaux de communication habituels.

Budget consacré 5 000 €.



Éclairage solaire



Afin d'améliorer la luminosité du parking de la salle municipale et la sécurité lors de la traversée pour accéder au parking rue de la chapelle, nous avons décidé d'installer 4 points lumineux à énergie solaire :

- 2 sur le parking de la salle,
- 1 à l'entrée du parking rue de la chapelle
- 1 pour la traversée de la départementale avec création d'un passage piéton.

Coût de l'investissement 13 400 € HT.

Régulation vitesse

30

Comme nous l'avions annoncé, notre 1er adjoint et un élu municipal ont travaillé à étudier une solution pour réduire la vitesse des rues St Léger et de la Chapelle et ce, en concertation avec plusieurs riverains

En 2024, des travaux seront réalisés avec la création d'arrêts « Stop » rue de la Chapelle dont la limitation de vitesse sera abaissée à 30 km/h.

Des ralentisseurs seront posés rue St Léger complétés par 2 arrêts « Stop » et la limitation de vitesse sera abaissée à 30 km/h.

Budget prévu 20 000 €.

École du Moulin Bleu

La réalisation du projet de rénovation énergétique de notre école communale a été actée par délibération du Conseil Municipal sur la base du diagnostic réalisé avec la collaboration de l'économiste en flux de la FDE (Fédération Départementale de l'Énergie). Le choix de l'architecte a été effectué et le chiffrage détaillé fait ressortir une estimation financière de 252 000 € auxquels il faut ajouter les différents coûts des frais annexes, soit un budget global de 285 000 € HT.

Des demandes de subvention sont en cours d'instruction : État (Fonds Verts), Département et Région.

Notre dossier a été qualifié de bon dossier par les services de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), de la MDADT de Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial) et par les services de la Région.

Nous entretenons l'espoir d'arriver à obtenir 80 % de subvention. Réponse en Juillet.

Nous reviendrons vers vous pour vous livrer le détail de ce projet. Compte tenu des obligations réglementaires, la phase travaux se déroulera en 2025.

Salle Municipale

Nous poursuivrons la rénovation progressive de la salle communale.

Cette année, l'ensemble des menuiseries seront changées.

Ce chantier sera entrepris à l'automne.

Budget 15 000 € HT financés par des subventions du Département et de l'Etat (dossiers déposés en cours d'instruction).

RETOUR INONDATIONS

Comme annoncé, une réunion spécifique sur les inondations a eu lieu avec les élus du Conseil Municipal. Cette rencontre a permis à M. le Maire d'expliquer les compétences des différents acteurs de l'eau et leur rôle en tant de crise.

Lors de cette rencontre, il a été rappelé que le nord-ouest du Département du Pas-de-Calais a subi une vague de précipitations sans précédent au regard des relevés effectués par Météo France depuis 1959, provoquant des crues plus que centennales. Le territoire aura été marqué par des inondations par débordement mais aussi par des phénomènes majeurs de ruissellement, sur les têtes de bassins et au pied des coteaux.

Notre village a été impacté mais sans commune mesure avec la catastrophe vécue par les habitants des vallées de l'AA, de la Canche et de la Liane.

Très tôt, les services de l'État se sont mobilisés, avec dans un premier temps l'envoi des services de secours venus de plusieurs régions de France, ensuite en déployant le matériel de pompage du territoire national mais aussi celui de nos voisins belges et néerlandais.

Le plus haut sommet de l'Etat a été très présent, avec la venue du Président de la République, de plusieurs ministres et du 1er ministre. A chacun de ces temps forts, M. le Maire était invité en tant que Président du Symvahem.

Depuis ces inondations, que s'est-il passé ?

Un plan d'urgence a été mis en place, doté d'une enveloppe exceptionnelle de 70 millions d'euros destinée à financer les travaux de réparation et venant s'ajouter à la dotation de solidarité nationale.

Dès le 27 novembre 2023, la commune avait déposé son dossier de demande d'aide, et le 9 février 2024 nous recevions la notification de l'appui octroyé par l'État, soit 136 000 € à consacrer à la réparation des voiries (voir ci-dessus).

Ensuite, un comité ministériel a été créé avec des réunions bimensuelles présidé par le ministre Christophe BECHU auxquelles participe M. le Maire ainsi qu'au comité opérationnel local présidée par la Sous-Préfète pour faire le point d'avancement des travaux d'urgence chaque Lundi en Sous-Préfecture de Calais.

La venue du 1er ministre chaque mois a été l'occasion de lui faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain dans la mise en œuvre du plan d'urgence.

Prochaine visite dans le Calais avant l'été.

Un dispositif d'État, baptisé MIRAPI (Mieux Reconstruire Après Inondations) est en cours de déploiement. Ce dispositif permet d'indemniser, en complément des indemnités d'assurance, les habitants dont la maison est en zone fortement vulnérable dont la destruction est préconisée.

Fort heureusement, notre village n'est pas concerné par ce sujet.

MIRAPI permet aussi de bénéficier des diagnostics de vulnérabilité du logement avec des préconisations de travaux pour réduire le risque dans le logement et/ou d'équipement en matériels de protection (batardeaux).

Les frais de l'expertise sont pris en charge par l'État à 100% ainsi les équipements sous certaines conditions. 36 logements ont ainsi été signalés par le Maire aux services de la DDTM.

Plusieurs de nos habitants ont déjà eu la visite de la société OSGAPI retenue par l'État et pour d'autres un rdv est programmé.

Quelques chiffres

- Coût des travaux de réparation à réaliser par le Symvahem => une 1ère enveloppe de 815 000 € (financement à 100 % par agence de l'eau et l'État) ; 550 000 € supplémentaires => demandes de subvention complémentaires effectuées
- 4,7 millions d'euros, c'est le coût des pompes effectués par l'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW), soit 3 fois plus qu'une année normale
- Plus de 10 millions d'euros de travaux de réparation d'urgence réalisés ou programmés à ce jour par les différents acteurs de l'eau (VNF, sections de wateringues, Symvahem, IIW, Département) sur le territoire du Delta de l'AA
- 2,8 km de berges consolidées à Polincove par la 1ère section de wateringues.

Et pour la suite ?

-> Nécessité de terminer les travaux de réparation.

Chaque structure a l'obligation de finir les réparations dans son domaine de compétence au plus vite

-> Anticiper l'hiver prochain pour mettre en œuvre le plan des travaux structurants.

Injonction de l'État pour que chaque protagoniste compétent propose une liste de travaux structurants réalisables avant novembre 2024.

Le Préfet du Département arrêtera la liste définitive avant fin Mai.

Pour Polincove :

- Des travaux de consolidation de berges à proximité de la passerelle des Zeultuns seront effectués
- Le Grand Large sera curé en septembre par l'IIW en partenariat avec VNF (budget 75 000 €)

-> Le Plan de Résilience => améliorer l'organisation

Une mission d'évaluation de l'organisation du territoire a été confiée par le 1er ministre à l'Inspection Générale de l'Environnement et

du Développement Durable et à l'Inspection Générale de l'Administration.

Le but recherché : comment améliorer la coordination entre les différentes structures pour avoir une meilleure réactivité avant, pendant et après la crise et mettre en place une gouvernance unique.

Principaux éléments du rapport remis au 1er ministre début Avril.

Un leitmotiv : chacun doit être acteur de l'habitant à l'État en passant par les collectivités, le monde agricole et les institutions qui gèrent les eaux et tous doivent participer à limiter les conséquences des inondations.

Les principes de base :

- Le risque zéro n'existe pas et aucune parade ne peut empêcher les inondations avec une intensité telle que nous l'avons vécue. Les habitants doivent en avoir conscience et s'imprégner de la culture du risque.
- Compte tenu de la configuration du territoire et de l'amplification à venir des phénomènes pluvieux liés au réchauffement climatique, nous devons apprendre à vivre avec les inondations à l'instar de nos voisins belges et surtout néerlandais.
- Priorité à la protection de la vie humaine et de l'activité économique avant tout.
- Favoriser et rétablir l'infiltration en ville mais aussi dans le secteur rural => l'eau doit s'infiltrer là où elle tombe !
- Gérer et maîtriser les ruissellements, réduire l'érosion des sols tant sur les bassins versants que sur le territoire de polder.
- Se retirer là où le risque est trop important
- Maintenir en état de fonctionnement les ouvrages d'évacuation (wateringues, fossés, canaux...)
- Coordonner l'évacuation à la mer en privilégiant le gravitaire tout en renforçant les moyens techniques.

- Mettre en place une gouvernance unique en gardant les différentes structures mais avoir une logique de bassin.
- Maintenir et amplifier la solidarité. amont/aval via la rétention de l'eau.
- Revoir les aménagements en urbanisme, des zones d'activité, des espaces privés

- Affirmer l'importance des Plans Communaux de Sauvegarde.

Dès que les arbitrages définitifs seront connus, nous reviendrons vers vous pour vous tenir informés.

Une fiche sera confectionnée pour vous donner des indications et des conseils sur la culture du risque.

À VOS AGENDAS

Samedi 25 mai



Parcours du cœur au départ et à l'arrivée du city stade de Muncq-Nieurlet, organisé par la commune, la CCRA et les Conseils Municipaux des Jeunes de Muncq, Recques et Polincove. Rendez-vous dès 9 h.

Vendredi 31 mai



Color Run organisée dans le cadre des Jeux Olympiques, place d'Audruicq à partir de 18 h. Nombreuses animations.

Samedi 1er juin et dimanche 2 juin

**RENDEZ-VOUS
AUX
JARDINS
2024**



Rendez-vous aux Jardins avec 2 jardins sur Polincove : "le potager de Marie" et "le jardin des verts de terre". Tous les deux sont situés rue de la rivière (entre le pont du Fort St Jean et la voie ferrée).

Dimanche 9 juin



Bureau de vote ouvert de 8 h à 18 h. Voter est un droit, voter est un devoir !

Samedi 15 juin



Kermesse et remise des prix de l'école
du Moulin Bleu
à partir de 10h30

Vendredi 21 juin



FÊTE DE LA
MUSIQUE

POUR TOUS LES ÂGES !

Samedi 22 juin



Spectacle du club de danse
"Il était une fois ... la danse"
à partir de 19 h

Samedi 29 juin



JEUX intervillages, avec les communes de
Ste Marie- Kerque, Muncq, Recques et
Polincove.

Cette 3ème édition a lieu à Recques de 9h30
à 17h30. Venez compléter les équipes
adultes, Ados et jeunes (-12 ans) ou tout
simplement supporter nos représentants qui
auront à cœur de défendre leur titre
conquis l'an dernier.

Du vendredi 14 juin au dimanche 16 juin



Anniversaire 50 ans
de l'USP FOOTBALL

Découvrez les spectacles
programmés d'avril à juillet 2024
sur notre territoire.

Téléchargez la brochure sur
<https://www.ccra.fr/Agenda/64/>





La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) réaffirme le rôle crucial des collectivités locales pour l'aménagement du territoire en donnant aux maires de nouveaux leviers d'action et la possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Cette obligation de définition est en lien avec la loi énergie-climat de 2019 et la loi climat et résilience de 2021.

- **Quelles sont les parcelles concernées par les zones d'accélération ?** Tous les terrains peuvent être concernés, qu'ils soient publics ou privés.
 - **Quel est l'engagement de la commune en indiquant une zone d'accélération, sur un terrain privé ?** Il n'y a pas d'engagement, les cartes seront indicatives et permettront d'orienter les porteurs de projet sur les secteurs choisis par la commune.
 - **La commune doit-elle prévenir un propriétaire privé que sa parcelle est susceptible d'être en zone d'accélération ?** Il n'y a aucune obligation de prévenir chaque propriétaire de manière individuelle.
 - **Quelles sont les énergies renouvelables concernées ?** Les zones d'accélération doivent être définies par filière d'énergie renouvelable. Les zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque (au sol, sur bâtiment), le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, les réseaux de chaleur...
- Conséquences techniques et financières de la définition des zones d'accélération**
- **La commune devra-t-elle obligatoirement intégrer les zones d'accélération à son document d'urbanisme ?** Il n'y a pas d'obligation, c'est une possibilité offerte aux territoires d'intégrer ces zones dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Carte communale) par modification simplifiée.
 - **Des projets pourront-ils se développer en dehors des zones d'accélération définies par la commune ?** Oui, les zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets afin d'inclure la commune d'implantation du projet et les communes limitrophes dans les discussions préliminaires au plus tôt.
 - **Les propriétaires des terrains pourront-ils bénéficier d'avantages fiscaux en cas de projet sur une zone d'accélération ?** Il n'y aura pas d'avantage fiscal en cas de développement d'un projet sur une ZAER.
 - **De quels avantages bénéficiera le porteur de projet s'implantant dans une zone d'accélération ?** La loi prévoit un bonus dans les appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie ainsi qu'une modulation tarifaire.